

Étude : Aperçu de l'incidence des tendances météorologiques extrêmes au Canada sur la rentabilité de l'assurance des propriétaires et les consommateurs

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le mercredi 15 mai 2024

Les conditions météorologiques extrêmes coûtent cher aux assureurs et aux Canadiens

Les réclamations d'assurance liées à des phénomènes météorologiques extrêmes sont plus fréquentes et concernent des sinistres plus graves qu'auparavant, représentant des milliards de dollars en dommages payés par les assureurs chaque année. De 1983 à 2008, les assureurs ont versé en moyenne 400 millions de dollars par année en réclamations à la suite de sinistres catastrophiques. Or, depuis 2009, la moyenne annuelle a augmenté pour s'élever à près de 2 milliards de dollars. Ces phénomènes censés arriver « une fois tous les 100 ans » se produisent plus fréquemment, et deviennent plus graves et plus coûteux. À ce chapitre, les années 2020, 2021, 2022 et 2023 se classent toutes parmi les 10 pires années, et sont dépassées seulement par les incendies de 2016 à Fort McMurray, les inondations de 2013 à Calgary et à Toronto et la tempête de verglas de 1998 au Québec.

Compte tenu des récents phénomènes météorologiques extrêmes (ouragans, inondations et feux de forêt sans précédent), les propriétaires ont été particulièrement concernés par les réclamations qui s'y rapportent. En effet, les coûts des réclamations d'assurance se sont élevés à 3,4 milliards de dollars en 2022 et à 3,1 milliards de dollars en 2023, des chiffres plus de 50 % supérieurs à la moyenne annuelle.

L'étude intitulée « [Aperçu de l'incidence des tendances météorologiques extrêmes au Canada sur la rentabilité de l'assurance des propriétaires et les consommateurs](#) » se penche sur les répercussions des tendances relatives aux phénomènes météorologiques extrêmes et des réclamations à la suite de sinistres catastrophiques sur le rendement financier de l'industrie de l'assurance de biens et de risques divers.

La hausse des coûts des réclamations met en péril les profits des assureurs

L'augmentation des dépenses des assureurs est principalement attribuable à la hausse des coûts des réclamations à la suite de sinistres catastrophiques, laquelle a été accentuée par la pénurie de main-d'œuvre, la pandémie de COVID-19 et les facteurs liés aux coûts de remplacement élevés. En raison de tendances semblables, les coûts de réassurance se sont également accrus, ce qui a rendu la gestion des risques plus coûteuse pour les assureurs.

Les coûts des réclamations ont augmenté au début de la pandémie, le ratio des réclamations (voir la note aux lecteurs) ayant atteint 73 % au deuxième trimestre de 2020. Depuis, il est resté bien au-dessus de 50 % et a atteint un sommet de 77 % au troisième trimestre de 2023. À l'échelle du Canada, le ratio des réclamations a fluctué et a augmenté, mais il est demeuré près des normales historiques. Dans les provinces, l'incidence de l'augmentation des coûts des réclamations sur le ratio des réclamations a grandement varié depuis 2020. Le ratio combiné (voir la note aux lecteurs) a lui aussi été touché par les événements météorologiques extrêmes et la hausse des dépenses. Dans certains cas, il a avoisiné ou a carrément dépassé les 100 %, ce qui équivaut à une marge bénéficiaire faible ou nulle. Malgré la hausse des dépenses, l'augmentation des revenus a permis aux valeurs de rentabilité des assureurs de se stabiliser au cours des deux dernières années, en partie sous l'effet des hausses du taux de cotisation.

Les conditions météorologiques extrêmes et les primes plus élevées pèsent sur les propriétaires

Du premier trimestre de 2020 au troisième trimestre de 2023, les propriétaires ont été touchés par la hausse des primes d'assurance : l'Indice des prix de l'assurance des propriétaires a nettement dépassé le taux d'inflation d'ensemble depuis 2020. Outre les conditions météorologiques extrêmes, les facteurs liés aux coûts de



remplacement, comme les prix du bois d'œuvre, ont également augmenté de façon marquée au cours de cette période. La combinaison des deux a rendu la gestion des risques plus coûteuse pour tous les participants, c'est-à-dire les réassureurs, les assureurs et les consommateurs.

L'adaptation de l'industrie est mise au premier plan

L'industrie de l'assurance prend des mesures d'adaptation, avec le soutien des organismes de réglementation et des organismes gouvernementaux, pour garantir la résilience et la rentabilité des assureurs, ainsi que l'abordabilité et une protection suffisante pour les consommateurs.

L'abordabilité et l'accessibilité de l'assurance gagnent en importance, surtout en ce qui concerne l'assurance contre les inondations. En effet, celles-ci représentent le risque météorologique le plus coûteux, les coûts des réclamations liées à ce type d'événement s'élevant invariablement à plusieurs millions de dollars par année (en excluant les dommages non assurés). Les consommateurs peuvent également être confrontés à des couvertures limitées ou à des tarifs extrêmes pour l'assurance contre les inondations. Les effets des conditions météorologiques extrêmes sont considérables, et les consommateurs et les assureurs voudront peut-être rester informés des risques et des différentes polices d'assurance offertes afin d'éviter toute difficulté financière excessive.

Saviez-vous que nous avons une application mobile?

Téléchargez notre application mobile et accédez rapidement aux données du bout des doigts! L'application [StatsCAN](#) est offerte gratuitement dans l'[App Store](#) et sur [Google Play](#).

Note aux lecteurs

Définitions

Ratio des réclamations : Le ratio des réclamations est défini comme les réclamations engagées nettes divisées par les primes acquises nettes. Un ratio moins élevé est préférable parce qu'il indique la capacité d'un assureur de payer les coûts liés aux réclamations. Le ratio des réclamations peut être segmenté en fonction du secteur d'activité dans le Relevé trimestriel des états financiers. Toutes choses étant égales par ailleurs, les réclamations plus élevées entraînent un ratio de réclamations plus élevé.

Ratio combiné : Le ratio combiné est défini comme les réclamations engagées nettes et les dépenses divisées par les primes acquises nettes. Un ratio moins élevé est préférable.

L'étude intitulée « [Aperçu de l'incidence des tendances météorologiques extrêmes au Canada sur la rentabilité de l'assurance des propriétaires et les consommateurs](#) », qui fait partie de la série *Analyse en bref* (**11-621-M**), est maintenant accessible.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias (statcan.mediahotline-ligneinfomedias.statcan@statcan.gc.ca).